[illegible] Jouanno avait [illegible] 3,000 francs [illegible] Le fils du directeur de la Caisse des Reports explique à Londres une opération financière.

Nous avons été que le fruit d'épargnant, pour son usage personnel, 300,000 francs suivres par an et qu'il réunissait de nombreux invités dans son château de la Jonnaye. Ce château est dans le département de Seine-et-Marne. L'entretien des chasses qui composaient une partie du domaine du banquier lui coûtait annuellement plus de 40,000 francs.

Pour son appartement particulier, 17, rue de Marignan, Jouanno payait un loyer de 5,000 francs et pour la location de l'appartement de sa maîtresse, 25, rue d'Ar., 43, rue Marignan, il payait par an 3,000 francs.

Tels sont dès, rapidement esquissés, l'existence et les agissements du directeur de la « Caisse des reports » qui, fils d'un capitaine au long cours, né à Lorient, avait commencé par être dans cette ville employé dans une maison de banque ayant l'entreprise du nettoyage et des réparations des bâtiments de la Compagnie transatlantique.

Les Drames de l'Alcoolisme

Le jeune baron de Plinval âgé de 24 ans, avait fait la connaissance pendant l'exposition d'une nommée Julia Nikes dont il devint amoureux fou et avec laquelle il dépensa le restant de sa fortune. Abandonné par son père, le jeune homme s'adonna à l'absinthe ainsi que sa maîtresse.

L'avant-dernière nuit, rentrant ivre dans leur domicile rue Jacob à Paris, le baron saisit un fusil d'escrimeur et tira une vingtaine de coups par la fenêtre.

Une voisine, Mme Cahaczaré reçut la première une charge de plomb dans l'épaule ; un agent fut atteint à l'épaule. Pour couronner ses exploits, le pauvre fou mit le feu au mobilier.

Lorsque les pompiers arrivèrent, il tira de nouveau et l'un d'eux, le sapeur Legaidi fut grièvement blessé.

Au moment où la police allait enfoncer la porte, le baron se mit en maîtresse et jouerait sur le pavé. Tous deux ont été transportés grièvement blessés à l'hôpital.

M. Bérard, commissaire de police, a appelé dans son cabinet M. le vicomte de Plinval, à qui il a remis les bijoux trouvés dans la chambre de son fils.

M. le vicomte de Plinval a demandé au préfet de police l'internement de son fils dans un asile d'aliénés.

Dernière Heure

La flotte française en Danemark

Copenhague, 29 juin. — La flotte française arrivera demain matin à 7 heures.

L'amiral Gervais ira à 10 heures visiter le comte d'Ormay, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

Le comte d'Ormay rendra ensuite visite à la flotte.

Le canon sera tiré en son honneur.

Le ministre de France rentrera alors en ville accompagné de l'amiral qu'il présentera aux ministres danois.

Le comte d'Ormay donnera le soir un grand dîner de 70 couverts auquel assisteront les officiers français.

Tous les ministres danois, les grands dignitaires de la cour et les officiers généraux de la flotte danoise y assisteront également.

Protestation contre la triple alliance

Rome, 29 juin. — La première réunion organisée par les députés de l'extrême gauche pour protester contre le renouvellement de la triple alliance a eu lieu ce matin dans le théâtre Quirino, en présence de plus de 2,000 personnes.

M. Bovio, député, a fait ressortir la nécessité de l'alliance de la France et de l'Italie. Il a fait un long éloge de la France dont la situation actuelle est la plus éclatante des revanches.

Les Bureaux de Placement

Marseille, 29 juin. — Les ouvriers de l'alimentation, réunis à la Bourse du travail, ont voté l'ordre du jour suivant :

1° L'abolition du décret de 1852 autorisant les bureaux de placement.

2° L'interdiction absolue sous peine d'amende et de prison à tout citoyen de se faire placer, exception faite pour les syndicats professionnels des bourses du travail et de la municipalité.

800 ouvriers ont porté cet ordre du jour au préfet qui a promis de le transmettre au gouvernement.

Le maire, de son côté, a promis de prendre un arrêté réglementant sévèrement les bureaux de placement.

LA BELGIQUE

Drame terrifiant à Laeken

Une mère qui se noie avec ses trois enfants.

Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie :

Ce matin, lundi, vers six heures, un habitant de l'Allée-Verte, à Laeken, M. Van Hoof vit un jupon noir flotter à la surface du canal de Willebroek. Il alla chercher un crochet et aidé de M. Lannoy, son voisin, il tira l'objet flottant vers la berge. C'était le corps d'une femme. Mais jugez de l'épouvante de ces deux hommes quand, après avoir retiré du fleuve, ils constatèrent que deux enfants étaient liés à son corps.

MM. Van Hoof et Lannoy venaient de découvrir un terrible drame qui a dû se dérouler samedi vers onze heures du soir.

Il y a trois semaines l'épouse Englebert Rogge, née Louise Desock et âgée de 35 ans, venait d'une fièvre puerpérale. Cette enfant avait jeté la joie la plus pure dans ce ménage allégé depuis 1886. Deux enfants, Adrien et Léon, âgés respectivement de 8 ans et de 3 ans 1/2, étaient déjà venus resserrer les liens de ces époux qui s'entendaient admirablement; la venue d'une petite fille, qui avait été baptisée du nom de Henriette, avait complété le bonheur de ce ménage si uni.

Il y a une douzaine de jours, l'épouse Rogge, dans un accès de fièvre puerpérale frappa et mordit cruellement un petit garçon, fils issu d'un premier mariage de son mari. L'enfant se plaignit aux voisins, et en même temps que ceux-ci avertissaient le mari, ils avertirent une lettre à M. Delstaille, commissaire du quartier de la rue des Coteaux, qu'habite le ménage Rogge. Une enquête fut ouverte, et la mère fut déclarée irresponsable, ayant agi dans un moment où elle n'avait pas conscience de ses actes. Néanmoins, Rogge crut devoir faire de deux remèdes à sa femme. Cela devait être le début du drame découvert lundi matin. En effet ces reproches jouèrent dans la tête de la pauvre malade.

Samedi soir, dans un nouvel accès de fièvre, Mme Rogge sortit vers dix heures. Aux locataires qui la virent descendre, elle dit qu'elle allait voir son mari qui est cocher de place. Elle ne devait plus reparaître. A minuit et demi, son départ-elle était accompagnée de ses trois enfants Adrien, Léon et Henriette. Cette dernière, elle la portait sur les bras.

Le mari ne la voyant pas rentrer, prit la police de Schaerbeek de la rechercher. Il la crut chez quelque connaissance ; mais, hélas ! il se trompait.

La malheureuse femme s'est dirigée en droite ligne vers le canal, et, dans une ténèbres de la nuit, elle a cynicquement lié ses deux petits garçons sur le devant du corps. Pendant ces lugubres préparatifs elle a dû dépouiller sa petite fille à terre. Quand tout fut prêt, elle a ramassé l'enfant et s'est élancée avec les pauvres petits dans le canal.

On sait le reste.

L'agent spécial Vande Wauwer, fit immédiatement transporter la malheureuse à la Morgue communale, où il parvint à établir son identité plus tard qu'il avait avertit par la police de Scharbeek.

C'est vers sept heures du matin, lundi, que Englebert Rogge arriva au commissariat. On le conduisit aussitôt au dépôt mortuaire de la commune, situé au cimetière. Sur les dalles de marbre se trouvent exposés trois cadavres.

Celui de l'épouse Rogge au milieu, à gauche celui de son fils Adrien, à droite celui de Léon. Le quatrième cadavre, celui de la petite Henriette, n'a pas encore été retrouvé.

A son entrée dans la lugubre maisonnette, une indicible terreur s'est emparée du pauvre mari et père. Le malheureux a d'abord reculé avec effroi; puis, dans un élan de désespoir et de quasi-folie, il s'est jeté sur le corps de ces trois êtres qui ne sont plus. Pendant plusieurs instants il est resté sur ces trois cadavres, versant d'abondantes larmes.

Le parquet, immédiatement averti, a fait une descente à Laeken, lundi à dix heures du matin.

Dans les poches de la pauvre femme se trouvaient une somme de cent cinq francs en pièces de cinq francs, ainsi que son carnet de mariage.

Des sondes vont être pratiquées pour retrouver le petit cadavre de l'enfant de trois semaines, la petite Henriette.

Cet événement douloureux a jeté la plus grande émotion à Laeken.

Rue des Coteaux, où les époux Rogge habitent, on ne s'entretient que de cet horrible drame.

Bruxelles. 29 juin. — Le corps de la petite Henriette a été retrouvé dans le canal. Le père de la pauvre fillette a été prévenu et on a transporté la petite morte à la morgue où il a été placé auprès de trois autres.

Le Mouvement gréviste

A LILLE

Hier matin, sur 43 ouvriers du tissage de M. Leroy-Leleu, rue Sans-Pavé, qui avaient été prévenus samedi qu'ils n'auraient plus de travail qu'en faisant cette dernière quinzaine, une vingtaine n'ont pas repris le travail. Dans la journée, d'autres ont également suivi cet exemple; mais il n'est nullement question de grève, on espère, au contraire, que le travail sera repris par tous aujourd'hui matin.

A WIGNEHIES

La situation est à peu près stationnaire dans cette commune. Chez M. Delahaye, tout le monde travaille ; chez M. Boussus, il y a encore 280 grévistes ; chez M. Legros, il y en a 100.

Dans la journée d'hier, les grévistes ont tenu plusieurs réunions qui n'ont donné aucun résultat. Néanmoins, on espère que les ouvriers de chez M. Légros, rentreront ce matin à l'atelier.

Les boulangers

Paris, 29 juin. — Les boulangers, au nombre de 2,500 environ, ont tenu ce matin vers dix heures, à Tivoli-Wauxhall, une réunion qui était en majeure partie composée d'ouvrières boulangères.

L'ordre du jour final prononce la continuation de la grève. C'est le cinquième depuis quinze jours.

On sait que le travail est repris partout.

Les vidangeurs

Les vidangeurs, eux aussi, s'agitent. Hier soir, en effet, à la Villette et à Bondy, les cochers ont refusé de sortir leurs voitures. Ils réclament une diminution de travail et une augmentation de salaire.

EN BELGIQUE

La grève de Charleroi

Bruxelles, 29 juin. — Il résulte d'une conversation que M. Callevaert, président des Chevaliers du travail, a eue avec le rédacteur en chef de la *Réforme*, que les grévistes du bassin de Charleroi étaient, hier encore, au nombre de 21,000 sur 27,000 que compte le bassin.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseil d'arrondissement (Canton de Bouchain).

Dimanche devaient avoir lieu à Bouchain des élections en vue de remplacer M. Célestin Fauvelle d'excessive mémoire, qui candidat ne s'est présenté. Néanmoins 242 électeurs sur 3572 inscrits sont allés voter. Leur voix se sont ainsi réparties : M. Lestelle, républicain, a eu cm 146 voix ; M. Diverchy, 33 ; M. Lempereur, 21 ; voix diverses, 42.

Le scrutin est ajourné à quinze jours ; y aura-t-il un candidat cette fois ?

Chronique locale

ROUBAIX

LA FÊTE DE LA « REDOUTABLE »

Dimanche a eu lieu au Théâtre-Deschamps la fête de la musique du 1er de ligne, organisée par la Société d'escrime *La Redoutable*.

La fanfare *La Patriote*, ainsi que la société chorale *La Cigale*, ont prêté leur bienveillant concours à cette fête. Les différents morceaux exécutés par ces deux sociétés ont été très applaudis.

Les mouvements d'ensemble de boxe, escrime, sabre, etc., ainsi que les danses indiquées au programme, ont été très bien rendus.

La Tabatière, dansée d'une façon très gracieuse par la petite Céline Marin, âgée de 8ans, et le jeune jules Debil, 13 ans, a soulevé des applaudissements bien mérités. Nous devons une mention particulière à M. Arthur Bodart, qui a un impressionner son public dans une scène pathique « Longueur après » Berlin », débité avec un talent peu commun. Une apothéose a clôturé cette belle soirée qui laissera un excellent souvenir chez ceux qui y ont assisté.

C.-K.-C.

Grave affaire de mœurs. — Dimanche après-midi, vers quatre heures, la police a arrêté le nommé Pierre Dominsche, tailleur, âgé de 38 ans, demeurant à la Grand rue de Rohan, 3. Ce misérable est inculpé de faits monstrueux commis sur la fille de sa propriétaire, la jeune Marie Vandaele, âgée de 12 ans.

C'est un autre logeur Théophile Vanoverberghe qui prévint Mme Vandaele ; celle-ci à son tour en informa M. Martin, commissaire de police au troisième arrondissement qui immédiatement ouvrit une enquête.

Lâche agression. — *Chemin de la Mâlterie.* — Dimanche soir, vers onze heures, un individu nommé Foulon, demeurant à l'angle du boulevard de Colmar et de la rue des Longues-Haies reconduisait sa maîtresse, nommée Rosalie Decupper, demeurant, 60, chemin de La Malterie, et lui donnant des marques d'un amour des plus tendre au grand scandale des voisins qui lui firent observer que le lieu était mal choisi pour des ses affaires de ce genre.

Foulon leur répondit par de injures, puis tout à coup, sans aucune provocation se rua sur Rosalie et lui porta une brave ouvrier nommé Cyrille Defives, domestique chez M. Vanoutryve, demeurant rue de Béthune, 35, qui avait voulu prendre sa cause sur la tête du malheureux. Il lui donna deux violentes coups de casse-tête sur la figure et prit la fuite dans la direction du pont du chemin de fer.

Les renseignements qui ont pu être recueillis sont déplorables; il est très brutal et cherche toujours l'occasion de commettre quelque mauvais coups.

Le malheureux a été blessé entre les mains de M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Nos bons pochards. — Beaucoup moins longue que les dimanches précédents, a été devant-hier la liste des ivrognes conduits au violon.

Ils ne sont qu'au nombre de quatre, voici d'ailleurs leurs noms.

Jules Lemaire, 17 rue vieux disciple de Gambrinus, Achille Duthoit, demeurant rue Saint-Anto ne, qui, à midi, est arrêté par l'agent Drut au moment où il se disposait à entrer à l'Hôtel de la Cour des Pompiers pour prendre un dernier verre.

Deux autres, Pierre Verbouvhède, demeurant à Croix, 3 bis, et Léopold Dumortier, rue Marceau, se trouvaient à cinq heures de l'après-midi, rue Magenta, à l'estaminet « au Vervietois ».

Ils ont été entrer dans l'estaminet, un marchand ambulant Léonard Coumanns, qui leur offrit en vente de vieilles montres.

Les deux ivrognes saisirent le marchandise et la jetèrent à terre. Le marchand peu satisfait de cette façon d'agir, prévint les agents Planquette et Lorthiois qui arrêtèrent les deux ivrognes et les conduisirent au dépôt du troisième arrondissement.

Enfin, dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, le nommé Camille Rondaert, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Dassemasure, étant ivre, faisait la rencontre rue Pellart, de M. Louis Millescampe qu'il roua de coups de poing.

Il a aussi été conduit au violon.

Une trixe rue de l'Ouest. — Une rixe a éclaté dimanche matin vers onze heures, rue de l'Ouest, entre les nommés Emile Degosse, charbonnier, âgé de 21 ans, demeurant rue Solférino, et Charles Jouaux, peigneur, âgé de 25 ans, demeurant à Lille.

Il a fallu l'intervention de la police pour mettre fin à cette lutte, mais les combattants se sont retirés avec un procès-verbal.

Deux accidents à l'Ecole de Natation. — Deux accidents qui auraient pu avoir des suites graves se sont produits à l'Ecole de natation, dans la journée de dimanche.

Vers dix heures du matin, un jeune homme Henri Mazel, âgé de 13 ans, voulait traverser la mare à la grande bassin, lorsque ne sachant pas nager, il tomba au fond de l'eau. Les cris poussés par ses amis attirèrent le maître nageur Henri Dorpier qui plongea dans l'eau d'où il parvint à retirer sain et sauf, Henri Mazel.

A six heures et demie du soir, un accident identique s'est produit dans le même bassin.

Jean-Baptiste Savary, rattacheur, âgé de 26 ans, demeurant à Tourcoing, qui avait disparu, a été retiré par le maître nageur Hector Pottier.

Henri Mazel et Hector Pottier, après avoir reçu des soins, ont été transporté à leur domicile, le premier rue Barbot, l'autre à Tourcoing.

Une tentative de vol à Barbieux. — Il y a quelques jours, deux gamins tentaient de voler les canards au parc de Barbieux ; mais la vue d'un garde les mit en fuite.

Ces deux jeunes voleurs viennent d'être arrêtés par la police.

Ce sont les nommés Albert Davrain, âgé de 12 ans, demeurant rue Ma Campagne, et Etienne Lemaire, âgé de 13 ans 1/2, demeurant rue des Vélocipèdes, cour Delannoy.

Tous deux ont été conduits à Lille hier matin.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Concours sur Chantilly. — 100 fr. prix d'honneur. — Deux lâcher au concours sur Chantilly, organisé par la Fédération colombophile l'Avenir de Tilleul, chez M. J.-B. Pollet, 223, rue de Lannoy. 373 pigeons étaient engagés, dont 63 d'honneur ; lâcher à six heures par un beau temps. Defoncker, convoyeur. Voici les résultats :

1er prix, Deuiter (prix objet d'art : un cartel) — 2e Fiolet 3p — 3e Fiolet 3p — 4e Haubergche 2p — 5e Pollet 1p — 6e Tiberghien 4p — 7e A. Pottier 3p — 8e Tiberghien 3p — 9e Dubocquet 1p — 10e Hasse 1p — 11e Dorchie 1p — 12e Mathon 1p — 13e H. Petit 1p — 14e Wattiau 3p.

15e prix Delvoye 2p — 16e André Adolp. 1p — 17e Ivo Vicke 2p — 18e Fiolet 2p — 19e Pollet 3p — 20e Pollet — 21e Pivion — 22e Moulard 1p — 23e A. Pottier — 24e Dorchie.

25e C. Dervaux — 26e Ivo Volcke — 27e Duflot 1p — 28e Depommelaere 1p — 29e Premaux 2p; — 30e Ivo Volcke — 31e Dupuis — 32e Dupuis — 33e Pommeisere — Prix d'honneur : Dujardin — Hors concours : Ier Dekker — 2e Sonneville.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 49 m. 30 s ; le dernier à 9 h. 01 m. 30 s. La distribution des prix aura lieu mercredi soir à 8 heures.

Concours sur Dieppe (Seine-Inférieure). 1000 francs de prix d'honneur. — Dimanche a eu lieu le grand concours sur Blois, organisé par le Cercle l'Union, au siège de la société, rue Pellart. 1000 francs de pigeons étaient engagés, lâcher cinq heures par un beau temps, calme. Aublin, convoyeur. Voici le résultat des prix :

1er prix, Francois Legrand (honneur) — 2e Delmotte 1p — 3e Delmotte 2p — 4e Jules Pollet 2p — 5e Blosset 3p — 6e Ed. Broeys 5p — 7e Robert (honneur) — 8e Carrette (honneur), de Mouscron — 9e Boudry (honneur) — 10e Salembier 4p — 11e Salembier 5p — 12e Datel 5p — 13e Baumont, de Lille — 14e Salembier 2p — 15e Delmotte, de Tourcoing 1p — 16e Sohegin 1p — 17e Caprez, de Mouscron 4p — 18e Dujardin 4p — 19e Ed. Broeys 4p — 20e Dujardin.

21e prix Salembier 4p — 22e Dujardin (honneur) — 23e Ramulen 4p — 24e Ed. Lefebvre (honneur) — 25e Petit Gosset, de Roubaix — 26e Salembier 4p — 27e Ducatteau 4p — 28e Hazebrouck (honneur) — 29e Dujardin 5p.

30e prix Gaudez 2p — 31e Desbarbieux 1p — 32e Charles Camille 3p — 33e Ducatteau 2p — 34e Hazebrouck 3p — 35e Godart 4p — 36e Beyemans, d'Halluin — 37e Dujardin (honneur) 3p.

37e prix Duvivier 3p — 38e Brouwers — 39e Hazebrouck 2p — 40e Duhamel 1p — 41e Delmotte 3p — 42e Duhamel 1p — 43e Salembier 1p — 44e Cesar Desrousseaux 1p — 45e Charles Camille 1p — 46e Just. Honoré, de Tourcoing — 47e Dugardin.

48e prix Louis Legrand — 49e Willie — 50e Dupuis — 51e Boudry (honneur) — 52e Salembier 4p — 53e Ruelle 3p — 54e Lournier — 55e Agache — 56e Salembier — 57e Fournier.

Le premier pigeon a été constaté à 10 heures 997 s. avec une vitesse de 1.192 mètres à la minute ; le dernier à 10 heures 38 m. 16 s, avec une vitesse de 1.000 mètres. Distribution des prix aura lieu dimanche prochain à sept heures du soir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

SÉANCES DES 27 ET 28 JUIN

	Versements				Remboursements			
Roubaix, Samedi	46	dép.	dont	7 nouv.	7,836	»
Id. Dim.	199	»	»	»	28,184	»
Lannoy	18	»	»	»	5,060	»
Croix	9	»	»	3	3,376	»
Wattrelos	26	»	»	»	8,565	»
Totaux	245			10	48,020	»

	Remboursements		
Roubaix, Samedi	39	remboursem.	17,130 70
Id. Dimanche	79	—	25,720 70
Lannoy	7	—	1,140 74
Croix	3	—	4,365 45
Wattrelos	6	—	1,064 02
Totaux	136		49,483 71

Les opérations du 1 juin sont suivies : à Roubaix, MM. Victor Defrenne et Auguste Pennel, directeurs. MM. Jean-Baptiste-Dupont et Alexandre Vinchon, directeurs-adjoints. A Lannoy, M. Desprets-Deleroe. — A Croix, par MM. A. Nedonsel et Jules Delescluse. — A Wattrelos, par MM. Delmarcq-Dupont et J.-B. Delobelle.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/2 (salle de la justice de paix). Les remboursements ont lieu dans les affaires, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : FREMONT.

Avis. — A l'occasion du festival, la caisse sera fermée le dimanche 12 juillet.

Aux filles des champs

Pour métamorphoser en femme de Paris
La rude campagnarde à la peau de cerise,
Pour fixer sur ses traits les roses et les lis,
Employez le Congo qui parfume et qui grise.

Savonnerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix

TOURCOING

Adjudications. — Il a été procédé hier à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lemaire, maire, assisté de MM. Salembier, Didry-Bodin et Glorieux, et en présence de M. le receveur municipal ; à l'adjudication 1° des travaux de construction de la nouvelle Académie de musique, 2°, à la démolition des bâtiments de l'Ancien Conditionnement.

Construction de l'académie, devis : 108.500 fr. 93. — MM Rouzé, 5.35 pour cent ; de Cabaix Masquilier, 5.50 pour cent ; Coffin, 7 pour cent ; Derville frères, adjudicataires, *rabais de 9.25 pour cent.*

Démolition du Vieux Conditionnement. — Mise à prix : 3000 francs. Deux soumissionnaires se sont présentés qui ont offert, MM. Briet, 1400 fr. et Léopold Florin, 600 fr. Pas de résultat.

Grands travaux. — L'arrêté d'offres pour les grands travaux de voirie et autres a été publié et affiché hier, en vertu duquel une insertion légale dudit arrêté a été faite dans le journal le *Progrès du Nord*.

Avis militaire. — Le maire de la ville de Tourcoing rappelle aux intéressés qu'aux termes de la loi du 6 novembre 1889, les jeunes gens dispensés par le tirage de 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, comme ayant un frère sous les drapeaux, peuvent en leur demande leur entrée au corpo[illegible]s après l'expiration du service obligatoire de leur frère.

Cette demande doit être adressée, sans tarder, à M. le commandant de recrutement à Lille et doit contenir les renseignements ci-après :

1° Nomade du tirage, numéro et classe du dispensé ;

2° Nom du frère, canton et classe du frère qui a procuré la dispense et le régiment auquel il appartient;

3° Indiquer, en outre, si ce dernier est sous comme soldat appelé ou s'il est engagé volontaire et pour quelle durée, rengagé commissionné ou officier.

Attentat à la pudeur. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, la demoiselle Marie D..., 17 ans, rue du Brun-Pain, a été l'objet d'une tentative d'attentat à la pudeur, de la part d'un individu qui est recherché.

Il est possible que, par suite de certains renseignements recueillis, l'affaire se réduise simplement à des violences légères.

Les beurres falsifiés. — A la suite des poursuites exercées contre une marchande de beurre d'Hellemmes dont la marchandise était falsifiée, M. le maire a ordonné de prélever des échantillons chez un marchand de notre ville, chez lequel la délinquante s'approvisionnait.

M. le commissaire de police du 2e arrondissement a exécuté les ordres du parquet et prélevé 9 échantillons du beurre qui était destiné à la même marchande, afin de faire procéder à une nouvelle analyse.

Dénégagement clandestin, violation de domicile et usurpation de titre. — Dans la nuit de dimanche à lundi, entre minuit 1/2 et une heure, le sieur Séraphin Spitael, serrurier rue de Lille 115, s'avisa de déménager les marchandises qu'il avait chez lui. Il s'était entendu pour cela avec plusieurs autres individus qui transportaient les objets dans un estaminet voisin. Puis d'eux, les bras croisés d'une façon majestueuse arpentait le trottoir : c'était un pseudo commissaire de police, qui avait l'air de surveiller attentivement l'opération du déménagement.

Voilà déjà deux délits; mais les déménageurs en ont commis un troisième plus grave. N'ont-ils pas eu en effet la mauvaise pensée de forcer une porte à laquelle ils ont frappé. Dans quel but? On l'ignore.

Toujours est-il qu'ils firent tout à coup irruption dans une chambre où les demoiselles Bronck dormaient profondément.

M. Davignieau, commissaire de police du 2e arrondissement, a été saisi de cette affaire et a instruit contre quatre arrestations ont été opérées, et deux autres individus sont recherchés.

La propriétaire de Spitael qui voulait aussi déménager, a le cloche de bois » a en recours au ministère d'un huissier pour faire réintégrer les objets mobiliers et marchandises dans la maison.

Abus de confiance. — M. Edouard Glorieux, marchand de bière, rue de Gand, a déposé une plainte contre le sieur Floris B..., qu'il occupait comme colporteur, et qui a commis à son préjudice un détournement d'une somme de 30 fr. environ. L'inculpé est en fuite.

Commissariat du 2e arrondissement. — A partir de demain mercredi 1er juillet, le commissariat de police du 2e arrondissement situé 73 rue de Lille, sera transféré rue des Postes, 120.

Une épidémie de croup. — Il règne en ce moment au Blanc-Seau et à Mouveaux, une épidémie de croup qui sévit sur les jeunes enfants.

Les mesures ont été prises pour éviter que les enfants des écoles où des cas sont signalés ne soient atteints de la terrible maladie.

Vol de lapins. — Dans la nuit de samedi à dimanche, 3 lapins, valeur 12 fr. ont été dérobés au préjudice de M. Henri Debrabander, graisseur, seminier Rue Fin de la Guerre. Une chèvre a été dédaignée par les voleurs.

Vol de lapins. — Dans le courant de samedi à dimanche, le clapier de M. Debrabander, demeurant derrière le pré Vandenbeuq, a reçu la visite des voleurs.

Trois superbes lapins ont été dérobés. Une enquête sur ce vol est ouverte au 2e arrondissement.

Dacasse de la Nouvelle-Aventure. — La dicasse de la Nouvelle-Aventure a obtenu un franc succès, et jusqu'à une heure avancée l'animation a été grande.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre les nommés Henri Desbouvries, 39 ans, marchand de légumes, demeurant à Courtrai, pour avoir vendu au détail place des Halles après le délai réglementaire du retrait du tapis, et rassemblement J.-B. L..., journalier et Marie D..., cabaretière, rue de la Folie, tapage injurieux et violences légères.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Entrées du 22 au 27 juin 1891

	Lots	Kil.
Soie.	2	9
Laine peignée	488	430.919
Laine filée.	207	39.651
Blousses.	8	7.987
Coton	37	19.756
Totaux.	740	516.913
Titrages	78	
Décreusages et Lavages.	33 1/2	

Le directeur intérimaire,
Alf. COMMANT.

WATTRELOS

A propos de l'incident survenu pendant le parcours des Sociétés d'armes et de Gymnastique.

Les deux écervelés Deligny et Deffrennes qui se sont fait coffrer dimanche pour insultes à la police, n'ont été mis en liberté que lundi vers 10 heures du matin.

Espérons que le court séjour qu'ils ont fait dans la froide prison municipale et un tout petit repos pour la communes leur permettront à leur abaisser un peu le coupet. Ils sauront peut-être, à l'avenir, respecter la loi et ceux qui sont chargés de la faire observer. Que leurs camarades en tissent leur profit et que cet exemple leur soit salutaire. Qu'ils sachent, une fois pour toutes, que les conseillers ne sont pas toujours les payeurs. A bon entendeur, salut !

(Sous toutes réserves). — On nous dit que l'un de ces gymnastes en rupture d'autorisation aurait préféré aussi des menaces contre M. le Préfet. « Il aurait dit : le Préfet, *on le fera sauter !* »

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à six heures. Quinze conseillers étaient présents.

Parmi les questions les plus intéressantes, citons celles de la gare de Wattrelos qui sera établie sur le tracé du chemin de fer de Roubaix à Audenarde.

On sait qu'à ce sujet les opinions sont différentes : les uns préféraient la Vieille-Place comme lieu d'emplacement de la gare ; les autres, d'autres endroits. M. Pierre Dhalluin a très vigoureusement défendu son projet qui est de faire cette construction sur le chemin de communication n° 9 à l'angle du pavé du Laboureur et de la Vieille-Place.

Une discussion assez vive à laquelle a pris part M. Hien a été nécessaire pour cette motion.

Enfin, M. Pierre Dhalluin a fini par obtenir gain de cause au vote secret, et, le conseil ouvrera à l'Etat un vote tendant à ce que la gare fut à cet endroit. Il est à souhaiter que l'on se préoccupe en haut lieu des intérêts de la commune de Wattrelos.

Deuxième question sérieuse, celle relative à la suppression d'indemnité accordée au commissaire de police, M. Renard.

Il faut reconnaître, en toute indépendance, que dans le sein de l'administration municipale de Wattrelos, les rancunes personnelles constituent un levier fort puissant, et qui très souvent, de politice animosités particulières où des intérêts privés remplacent le grand intérêt général de la commune. Le commissaire de police n'est pas ainsi de l'administration, aussi a-t-on proposé d'annuler les deux cents francs d'indemnité que lui faisait la commune, et de n'en voter un traitement de 2,400 francs qu'il touche annuellement. Le Conseil a prononcé cette suppression.

A propos d'une tentative d'arrestation opérée dimanche par M. Renard, et relative à deux jeunes gymnastes d'une société non autorisée, M. Spriet, Dassonville lit un philippique très acerbe, et se lance dans un éloge dythyrambique de la gymnastique, art que pourtant d'ailleurs ne songeant à blâmer, pas plus le commissaire de police que les autres.

Rixe. — Le sieur Mollier, trouve un certain plaisir à frapper ses semblables, mais n'aime pas de l'être.

Ces jours derniers il se trouvait à l'estaminet Louinard à la Houssarde Wattrelos où était également attablé le nommé Vandenberghe. Ce dernier sans provocation aucune se vit l'objet des brutalités de Mollier. Après avoir reçu de nombreux horions il dut prendre la fuite. Au moment où Vandenberghe sortait, trois individus entrèrent et prirent fait et cause pour lui.

Ils administrèrent une verte correction au fameux Mollier, de dernier a porté plainte. Une enquête est ouverte par les soins de M. Renard, commissaire de police.

Maraudage. — Une bande de vagabonds a dévasté dans la nuit de samedi à dimanche, le jardin de M. Binoose, au Petit-Fournaix et est fait de grands dégâts.

Les indus sont connus ; ce sont tous des repris de justice et des expulsés belges.

UNE RIXE SANGLANTE A FLERS

Les époux Alphonse Lefebvre-Debévre ont donné hier aux habitants du Sart le spectacle d'une scène de violence empreinte d'une certaine gravité.

Ils habitent à l'estamet de l'*Etoile du Nord* « Aux dix-huit fesses », comme on dit ordinairement.

Le mari travaille comme teinturier, et la femme oisive, se livre à la boisson. Quand le mari en rentrant trouve sa femme ivre, il la bat.

Lundi matin, à onze heures, ses violences furent un peu exagérées. Il frappa son épouse avec un instrument contondant qui lui fit un crâne une blessure assez sérieuse d'où le sang s'échappa en abondance.

Les voisins, et notamment M. Alphonse Lepiat, accoururent à la vue de cette scène.

Les époux Lefebvre sont très connus à Wasquehal, qu'ils ont habité dix ans.

LILLE

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT

Nous avons annoncé l'arrestation d'une jeune servante, Eléonore Guilsnar, qui a avoué s'être fait avorter, il y a environ un an.

Elle avait dénoncé, comme s'étant livrée sur elle aux manœuvres avortives, une sage-femme de notre ville, nommée H. S... qui a été arrêtée à son tour.

Au moment où on procédait à son arrestation, la sage-femme s'empressait de faire disparaître une lettre des plus compromettante pour elle. Les recherches opérées sont que cette lettre émanait d'une dame B..., fermière des environs, qu'elle avait fait avorter il y a peu de temps. Dans tous les cas, elle ne put que décliner à son tour cette lettre qu'elle s'empressée d'en recueillir les morceaux, ce qui permettra de la rétablir.

Comme on le pensait, nous avions raison en taisant les noms dans notre premier article sur ce sujet et, si nous ne les donnons pas encore aujourd'hui, c'est que l'on continue les recherches, qui dévoileront certainement d'autres crimes à la charge de la sage-femme.

Cette affaire, du ressort des assises, est appelée à avoir un grand retentissement. L'instruction en a été confiée à M. du Lisconet, juge d'instruction, qui la poursuit avec

Accidents. — *Hier après-midi, vers une heure*, M. Pierre Vandeveorde, 38 ans, terrassier, demeurant à Hellemmes, est tombé dans une tranchée ouverte rue du Calvaire, où il travaillait. M. le docteur Vanheuverswyn, qui l'a soigné, a constaté une plaie contuse à l'arcade sourcilière droite. M. Vandeveorde a pu regagner son domicile.

— A six heures et demie du soir, M. Decottignies, voyageur de commerce en mercerie, se trouvait avec sa voiture au Faubourg d'Arras, quand son cheval effrayé par le passage d'un train, se mit à reculer. M. Decottignies, voyant qu'il allait tomber dans un fossé, sauta à terre de sa voiture et se fit en tombant quelques contusions à l'épaule et aux reins. Il était à peine relevé que cheval et voiture culbutaient dans le fossé ; de ce fait, la voiture a été brisée.

Vers sept heures du matin, sur la route de Canteleu, une roue s'étant détachée de la voiture de M. Dewitte, marchand de quatre saisons, celle-ci culbuta et le introduisant de la tête qui n'est relevé avec quelques contusions à la tête.

Bain froid. — Dimanche soir, vers sept heures un quart, Jules Cordeelin, journalier, demeurant rue du Priseur, 22, en faisant baigner un cheval dans l'Hellemmes, rue de la Halle aux sucres, a été subitement atteint d'épilepsie et est tombé à l'eau.

Il en a été retiré sain et sauf par MM. Albert Housseau et Charles Demahieu, pompiers.

Menus faits. — Le nommé Brance, Pierre-Joseph, 40 ans, domestique, a été délféré au Parquet pour vagabondage et mendicité.

— Caroline Dupaquet, 64 ans, sans profession, demeurant rue des Etaques, 42, a été arrêtée dimanche à 8 heures du soir, en flagrant délit de mendicité. Elle est en outre inculpée d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

— Le sieur Auguste Delsporte, 30 ans, se disant publiciste, sans domicile fixe, a été arrêté le même jour, à 10 heures du soir, pour ivresse et filouterie dans une auberge.

Cet individu étant entré dans l'estaminet Roozart rue des Arquets, a fait boire à eux deux des commandations pour une somme de 1 fr. 40 et au moment de partir, a déclaré n'avoir pas d'argent.

— Les nommés Alphonse Wiart et Pierre Lucas, filles soumises demeurant rue Sans-Pavé, se sont prises de querelle vers minuit et demi et ont occasionné un grand rassemblement place de la Gare.

Blanche Lucas a été menée au poste, mais Aline Wiart a la même nuit, vers deux heures et demie, a été reléguée dans sa chambre. Procès-verbal a été dressé.

— Hier vers deux heures de l'après-midi, M. Cantier Philippe, 48 ans, maçon, demeurant cité Gambrin, 2, se trouvait subitement malade au moment où il se disposait place de la Gare, à monter sur un tramway.